PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement 150-39

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, à la séance du 13 décembre 2022, le second projet de règlement 150-39 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier certaines zones et normes, dont les notions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Le projet de règlement 150-39 contient que des éléments à l'initiative de la Ville, pour corriger certaines problématiques ou s'ajuster aux meilleures pratiques :

- Permettre les patios au sol dans les cours avant secondaires, à certaines conditions;
- Enlever l'obligation, pour les lots de moins de 12,5 mètres de largeur, d'aménager une bande gazonnée de 0,50 mètre entre une entrée charretière résidentielle et la ligne latérale de lot;
- Corriger une note à la grille H-238;
- Créer une nouvelle zone mixte résidentielle et commerciale sur le boulevard du Havre, à même une partie de la zone H-318;
- Agrandir la zone récréative REC-500 sur la rue Ellice, à même une partie de la zone H-502, et permettre dans la zone l'usage de stationnement public ou privé (p4c);
- Créer une nouvelle zone sur le côté ouest du chemin Larocque, entre les rues du Marché et Salaberry, où en plus des usages déjà permis, sera permis l'usage de stationnement public ou privé (p4c) contingenté à 1 dans la zone.

Ce second projet n'a pas été modifié par rapport au premier projet de règlement.

CROQUIS DES SECTEURS CONCERNÉS

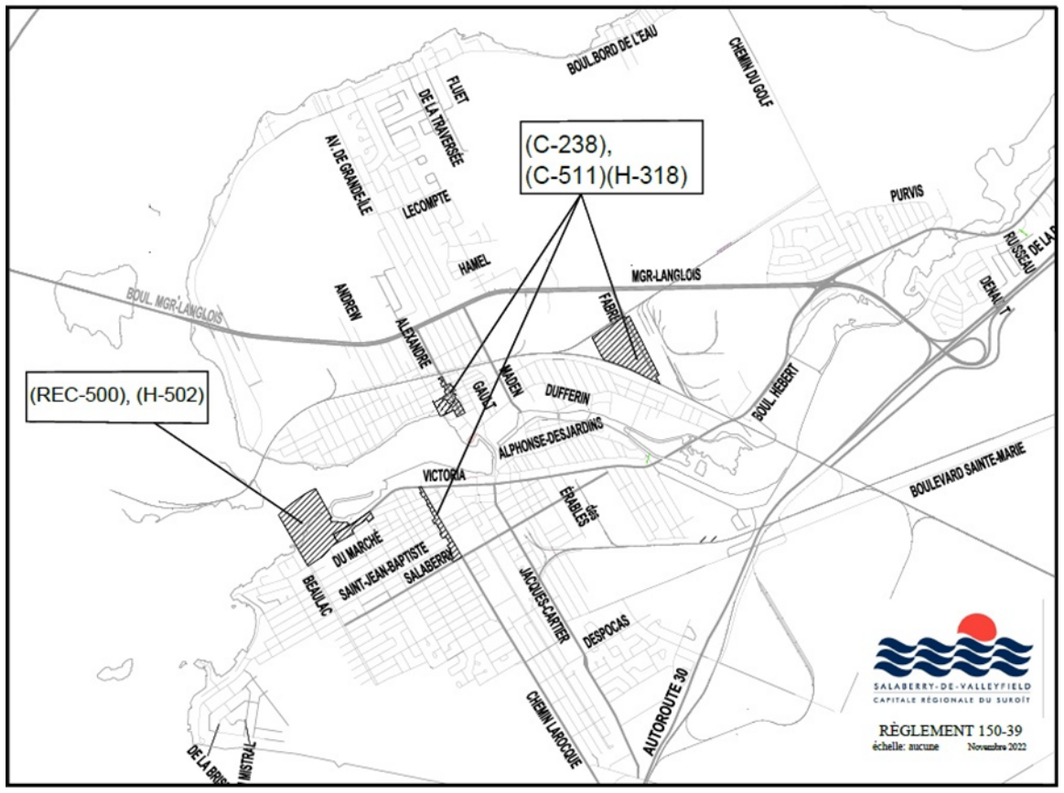

2. Ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, à savoir :

Zones concernées	Zones contigües
H-238	H-237, P-234, I-239, H-340, H-345, C-240, H-353
H-318	H-311, P-314, H-316, H-317, C-322-2, P-320, H-321
REC-500	CONS-200, REC-306, REC-601, REC-503, H-502, H-604, H-610, P-611, H-619
H-502	REC-500, REC-503, H-506, H-504, C-620, H-619
C-511	REC-400, C-530, C-541, P-531, C-542-1, C-532, P-533, C-534, C-537, H-518, H-513, P-512, H-510-3, H-510, C-510-2

3. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter des zones concernées par une modification, telles qu'illustrées et décrites précédemment, et de celles de toutes zones contigües à celles-ci, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Considérant la fermeture des bureaux administratifs durant les fêtes, le délai pour déposer une demande sera du **9 janvier au 17 janvier 2023**.

5. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, ou par courrier électronique à *nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca* dès le **9 janvier 2023**. Aucune information ne sera donnée avant cette date.

6. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au Service du greffe et des affaires juridiques au plus tard le **17 janvier 2023**;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

7. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en transmettant une demande par courriel au Service du greffe et des affaires juridiques : greffe@ville.valleyfield.qc.ca.

8. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

9. Le second projet de règlement 150-39 pourra être consulté sur le site Internet de la Ville au : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente dès le **9 janvier 2023**.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 décembre 2022.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe